

citoyens à qui étaient confiés de haut emplois (*honores et munera*), mais encore d'autres citoyens qu'appelaient à ce titre leur rang et leurs dignités (*honorait*) (1). Formé des premiers magistrats de la cité, ce corps avait, en très-grande partie, les attributions du conseil municipal de nos jours. Ses membres, comme les sénateurs romains, portaient la robe bordée de pourpre, tandis que les magistrats ordinaires n'étaient revêtus que de la robe prétexte. On conférait par l'élection les fonctions de décurions à des citoyens : si l'on avait l'Album de Lugdunum au temps d'Auguste ou de Claude, on aurait, approximativement, celui de la population électorale. Tous les emplois municipaux importants étaient occupés par les membres du conseil des décurions; ce conseil avait, pour attribution principale, le *recouvrement* des impôts d'après le cadastre qui avait été exécuté sous Auguste. On distinguait parmi les décurions les *decemprimi* : c'étaient les dix premiers, et ceux à qui étaient confiées les fonctions les plus importantes; venaient ensuite des décurions pourvus d'emplois moins élevés. Ce corps avait l'administration des finances de Lugdunum; il était chargé de la voirie et de l'entretien des édifices publics; c'était lui qui désignait, par la voie de l'élection, le *palronus civitatis* ou délégué de Lugdunum à Rome. Il y avait un ordre d'inscription sur l'Album ou liste des décurions; le voici : d'abord les *patroni* (*clarissimi viri*, sénateurs romains) : les *patroni* (*équités romani*); c'étaient des décurions honoraires. Venaient ensuite les décurions en exercice : d'abord les anciens fonctionnaires, par ordre de rang; ceux du même rang, par ordre d'ancienneté; ceux qui n'ont encore rempli aucune fonction, par

(1) On appelait *honorati* les citoyens qui avaient rempli de grandes charges, ou que recommandait une grande distinction personnelle; les *honorati* formaient une classe à part, supérieure par le rang à celle des *euriales*.